


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 004-210402186-20260429-DE_028_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 avril 2026

Date de la convocation: 24/04/2026

Membres en exercice : 11 *vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD*

Présents : 8

Présents : Robert LIAUTAUD, Caroline CHAILLAN, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Martine BONALD, Paul OLIVER

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Aalin LALANNE représenté par Patricia NAVARRETE, Nathalie DESANGLOIS représentée par Caroline CHAILLAN

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Jean-Louis SCHIELOTTO

Secrétaire de séance: Caroline CHAILLAN

Objet: Délibération sur le budget primitif - THORAME BASSE 2026 - DE_028_2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune THORAME BASSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune THORAME BASSE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 387 757

En dépenses à la somme de : 1 387 757

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	256 655
012	Charges de personnel, frais assimilés	144 850
014	Atténuations de produits	21 516
023	Virement à la section d'investissement	98 369
042	Section à section	1 281
65	Autres charges de gestion courante	120 914
67	Charges spécifiques	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		643 685

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	268 114
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 400
73	Impôts et taxes	108 500
731	Fiscalité locale	64 000
74	Dotations et participations	124 171
75	Autres produits de gestion courante	35 500

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 004-210402186-20260429-DE_028_2026-DE

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	643 685
----------------------------------	---------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	249 302
20	Immobilisations incorporelles	35 000
21	Immobilisations corporelles	459 770
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		744 072

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	98 369
10	Dotations, fonds divers et réserves	256 193
13	Subventions d'investissement	389 510
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		744 072

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Robert LIAUTAUD



